



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-17
OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

31/03/2026

Le Maire de la Commune de BELCASTEL,
Vu l'article L2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Considérant que dans un souci d'une bonne administration locale, il convient de faciliter et d'accélérer un certain nombre de démarche des administrés,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité et en cas d'absence ou d'empêchement des Adjointes, à Mme Paola GOGLIA LINERES, rédacteur, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Délégation est donnée par autorisation, à Mme Paola GOGLIA LINERES, rédacteur, à l'effet de signer sous ma surveillance et ma responsabilité les pièces ou documents suivants :

- Convocations d'administrés pour remise de documents, renseignements...
- Toutes copies, extraits et bulletins d'état civil quelle que soit la nature de l'acte,
- Récépissés de dépôt de plis par les huissiers,

Article 3 : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire de BELCASTEL et les agents susmentionnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise en préfecture.

Fait à Belcastel, le 31/03/2023

Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

